



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-563

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2023-10-02-00017 - Avis de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris relatif à la modification substantielle de la création d'un ensemble commercial situé au 12/14, rue de Castiglione - 75001 PARIS, d'une surface de vente totale de 2 742 m², comprenant une moyenne surface de 2 313 m² à l enseigne GUCCI et une moyenne surface de secteur 2 de 429 m² (6 pages) Page 4

75-2023-10-02-00016 - Décision de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris relative à l'extension de 632,20 m² de la surface de vente, du magasin LIDL de secteur 1, situé 34 rue de Reuilly - 75012 PARIS, faisant passer la surface de vente actuelle de 991,04 m² à une surface de vente totale de 1 623,24 m² (6 pages) Page 11

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État

75-2023-10-04-00007 - Arrêté préfectoral donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative en hommage à Hans ISAAC sur la façade du bâtiment situé 34 rue de Moscou à Paris 8ème ?? (2 pages) Page 18

75-2023-10-04-00008 - Arrêté préfectoral donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative en hommage aux quatre frères, Georges, André, Lucien et Rémy PEIGNOT, fondateurs de caractères et éditeurs d'art, morts pour la France entre 1914 et 1916, ?? sur la façade du bâtiment situé 21 rue des quatre frères Peignot à Paris 15ème ?? (2 pages) Page 21

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-10-04-00001 - Arrêté n° 2023-01166 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page) Page 24

75-2023-09-13-00025 - Arrêté n° DOM 2023123 du 13 septembre 2023 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 26

Préfecture de Police / Direction des transports et de la protection du public

75-2023-09-13-00015 - Arrêté n° DOM 2023110 du 13 septembre 2023 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale ?? (2 pages) Page 29

75-2023-09-13-00018 - arrêté n° DOM 2023111 du 13 septembre 2023 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages) Page 32

75-2023-09-13-00020 - Arrêté n° DOM 2023112 du 13 septembre 2023 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 35
75-2023-09-13-00022 - Arrêté n° DOM 2023113 du 13 septembre 2023 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 38
75-2023-09-13-00014 - Arrêté n° DOM 2023114 du 13 septembre 2023 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 41
75-2023-09-13-00016 - Arrêté n° DOM 2023115 du 13 SEPTEMBRE 2023 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 44
75-2023-09-13-00017 - Arrêté n° DOM 2023116 du 13 septembre 2023 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale ?? (2 pages)	Page 47
75-2023-09-13-00019 - Arrêté n° DOM 2023117 du 13 septembre 2023 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 50
75-2023-09-13-00021 - Arrêté n° DOM 2023121 du 13 septembre 2023 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 53
75-2023-09-13-00023 - Arrêté n° DOM 2023122 du 13 septembre 2023 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 56
75-2023-09-13-00027 - Arrêté n° DOM 2023124 du 13 septembre 2023 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 59
75-2023-09-13-00028 - Arrêté n° DOM 2023126 du 13 septembre 2023 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 62
75-2023-09-13-00024 - Arrêté n° DOM 2023127 du 13 septembre 2023 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale (2 pages)	Page 65
75-2023-09-13-00026 - Arrêté n° DOM 2023130 du 13 septembre 2023 ?? portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale ?? (2 pages)	Page 68
75-2023-09-21-00005 - Liste des arrêtés à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementale de vidéoprotection du 21 septembre 2023 (21 pages)	Page 71

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

75-2023-10-02-00017

Avis de la commission départementale
d'aménagement commercial de Paris relatif à la
modification substantielle de la création d'un
ensemble commercial situé au 12/14, rue de
Castiglione - 75001 PARIS, d'une surface de
vente totale de 2 742 m², comprenant une
moyenne surface de 2 313 m² à l enseigne
GUCCI et une moyenne surface de secteur 2 de
429 m²



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Paris

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE PARIS

relatif à la modification substantielle de la création d'un ensemble commercial
situé au 12/14 rue Castiglione, 75 001 Paris,
d'une surface de vente totale de 2 742 m²,
comprenant une moyenne surface de 2 313 m² à l'enseigne GUCCI
et une moyenne surface de secteur 2 de 429 m².

La commission départementale d'aménagement commercial de Paris réunie le 28 septembre 2023 sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, représentant le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, empêché ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.750-1 et suivants et R.751-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-20208-10-15-013 du 15 octobre 2020, portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°75-2021-02-03-002 du 3 février 2021, n°75-2021-08-02-00016 du 2 août 2021 et n° 75-2022-02-14-00005 du 14 février 2022, portant modification de la constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris ;

Tél : 01 82 52 51 91
Mél : cdac75@developpement-durable.gouv.fr
5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2023 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris pour l'examen de la demande ;

Vu la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale n° **PC 075 101 22 V0002 M01**, déposée en mairie de Paris le 4 août 2023 par la société **FONCIERE DU 12 & 14 RUE DE CASTIGLIONE PARIS** (contact@mallandmarket.com), agissant en qualité de propriétaire et enregistrée pour le volet commercial au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris le **28 août 2023**, sous le n° **A75-2023-231**, relative à la **modification substantielle** de la **création d'un ensemble commercial situé au 12-14 rue de Castiglione**, 235 rue Saint-Honoré, 75 001 PARIS, d'une surface de vente totale de **2 742 m²**, comprenant une moyenne surface de **2 313 m²** à l'enseigne **GUCCI** et une moyenne surface de secteur 2 de **429 m²** ;

Vu l'analyse d'impact du projet, jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu le rapport d'instruction présenté par l'Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris ;

Après avoir auditionné les représentants de la société **FONCIERE DU 12 & 14 RUE DE CASTIGLIONE PARIS** et après avoir débattu à huis clos ;

Considérant **au regard de l'aménagement du territoire**, que le projet s'intègre dans le 1er arrondissement de Paris, à proximité de la rue de Rivoli, de la place Vendôme et de la place de la Concorde. La rénovation de la façade permettra donc une continuité architecturale vis-à-vis des immeubles voisins ;

Considérant **au regard de l'animation urbaine**, que le projet ne viendra pas modifier l'offre commerciale de la rue Saint-Honoré et du quartier en général qui se compose principalement d'enseignes de luxe tournées vers l'équipement de la personne ; que le pétitionnaire a pris en compte les remarques des membres quant à l'implantation d'une offre de restauration, même si certains des membres regrettent que cette offre soit située en R+3 et non au rez-de-chaussée de l'immeuble ;

Considérant **au regard de l'effet du projet sur les flux de circulation**, qu'il ne devrait pas générer de problèmes particuliers dans la mesure où le quartier est extrêmement bien pourvu en transports en commun ;

Considérant **au regard de la logistique**, qu'une demande d'aménagement d'une aire dédiée aux livraisons sera effectuée auprès des services de la ville de Paris après l'obtention du permis de construire ;

Considérant **au regard de la qualité environnementale du projet**, qu'il propose plusieurs mesures concrètes telles que la double certification HQE niveau Exceptionnel et BREEAM niveau Excellent pour les commerces et les bureaux et la certification NF Habitat HQE niveau très performant pour les logements ;

Considérant **en matière d'insertion paysagère et architecturale**, que le projet est très qualitatif et vise à améliorer la cohérence architecturale du bâti ;

Considérant **au regard de la protection des consommateurs**, que le projet permettra une rénovation plus que nécessaire à l'ensemble immobilier en général et aux équipements commerciaux en particulier ;

Considérant, **au regard de la contribution du projet en matière sociale**, que le projet prévoit la création de 90 emplois ;

REND UN AVIS FAVORABLE

Par **3 voix favorables, 2 voix défavorables et 1 abstention** sur un total de 6 membres présents.

Membres ayant voté pour l'autorisation du projet :

- **Madame Afaf GABELOTAUD**, adjointe à la maire de Paris, représentant la maire de Paris,
- **Madame Olivia POLSKI**, adjointe à la maire de Paris, chargée du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et de mode,
- **Madame Alix BOUGERET**, conseillère régionale désignée par le Conseil Régional,

Membres ayant voté contre l'autorisation du projet :

- **Madame Anne-Marie MASURE**, représentant le collège en matière de consommation,
- **Madame Dorine BREGMAN**, adjointe au maire de Paris Centre, chargée des commerces.

S'est abstenu :

- **Monsieur Bruno BOUVIER**, représentant le collège en matière d'aménagement du territoire,

En conséquence, la commission départementale d'aménagement commercial de Paris réunie le 28 septembre 2023 a rendu un **avis favorable** sur la demande présentée par la société **FONCIERE DU 12 & 14 RUE DE CASTIGLIONE PARIS** (contact@mallandmarket.com), agissant en qualité de propriétaire, concernant la **modification substantielle** de la **création d'un ensemble commercial situé au 12-14 rue de Castiglione**, 235 rue Saint-Honoré, 75 001 PARIS, d'une surface de vente totale de **2 742 m²**, comprenant une moyenne surface de **2 313 m²** à l'enseigne **GUCCI** et une moyenne surface de secteur 2 de **429 m²**.

Fait à Paris, le 2 octobre 2023

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional et interdépartemental
adjoint de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France,
directeur de l'unité départementale de Paris.

Signé

Voies et délais de recours :

Conformément aux articles R752-30 et suivants, cette décision est susceptible de recours dans un délai d'un mois. Le délai de recours court :

1° Pour le demandeur, à compter de la notification de la décision ou de l'avis ;

2° Pour le préfet et les membres de la commission départementale, à compter de la réunion de la commission ou, en cas de décision ou d'avis tacite, à compter de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée ;

3° Pour toute autre personne mentionnée à l'article L. 752-17, à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux troisième et cinquième alinéas de l'article R. 752-19. Le respect du délai de recours est apprécié à la date d'envoi du recours.

Le recours est présenté au président de la Commission nationale d'aménagement commercial par tout moyen sécurisé ou, lorsqu'il est présenté par le préfet, par la voie administrative ordinaire. A peine d'irrecevabilité, le recours est motivé et accompagné de la justification de la qualité et de l'intérêt donnant pour agir de chaque requérant.

À peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

JOINT À L'AVIS CDAC

N° A75-2023-231 DU 28/09/2023

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

(R. 752-6 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m ²)		1 506 m ²	
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)		Section AY, parcelles n° 26, 27 et 28	
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant- projet	Nombre de A	
		Nombre de S	
		Nombre de A/S	
	Après projet	Nombre de A	
		Nombre de S	
		Nombre de A/S	
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m ²)		
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m ²)		Aménagement paysager d'une cour intérieure
	Autres surfaces non imperméabilisées : m ² et matériaux / procédés utilisés		
Énergies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m ² et localisation		
	Éoliennes (nombre et localisation)		
	Autres procédés (m ² / nombre et localisation) et observations éventuelles :		
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision	Double certification HQE niveau excellent voire exceptionnel et BREEAM niveau excellent pour les commerces		
	Raccordement au réseau CPCU et CLIMESPACE		
	Mise en place d'une gestion technique du bâtiment (GTB)		
	Recours à l'utilisation d'éclairage LED		
	Projet d'annexe environnementale au bail commercial		
	Bac de récupération des eaux pluviales de 20 m ³		
Création d'environ 105 emplois			

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752-6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant-projet	Surface de vente (SV) totale		2 315 m ²				
		Magasins de SV ≥ 300 m ²	Nombre	2				
			SV/magasin ¹	1 886 m ²	429 m ²			
			Secteur (1 ou 2)	2	2			
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		2742 m ²				
		Magasins de SV ≥ 300 m ²	Nombre	2				
SV/magasin ²			2 313 m ²	429 m ²				
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant-projet	Nombre de places	Total					
			Électriques/hybrides					
			Covoiturage					
			Auto-partage					
			Perméables					
	Après projet	Nombre de places	Total					
			Électriques/hybrides					
			Covoiturage					
			Auto-partage					
			Perméables					

POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant-projet						
	Après-projet						
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m ²)	Avant-projet						
	Après-projet						

1 Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m², ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :
 - rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
 - listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m² ».

2 Cf. (2)

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

75-2023-10-02-00016

Décision de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris relative à l'extension de 632,20 m² de la surface de vente, du magasin LIDL de secteur 1, situé 34 rue de Reuilly - 75012 PARIS, faisant passer la surface de vente actuelle de 991,04 m² à une surface de vente totale de 1 623,24 m²



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Paris

DÉCISION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE PARIS

relative à l'extension de 632,20 m² de la surface de vente, du magasin LIDL de secteur 1, situé 34 rue de Reuilly, 75 012 à Paris, faisant passer la surface de vente actuelle de 991,04 m² à une surface de vente totale de 1 623,24 m².

La commission départementale d'aménagement commercial de Paris réunie le 28 septembre 2023 sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal BIARD, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, représentant le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, empêché ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.750-1 et suivants et R.751-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-20208-10-15-013 du 15 octobre 2020, portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°75-2021-02-03-002 du 3 février 2021, n°75-2021-08-02-00016 du 2 août 2021 et n° 75-2022-02-14-00005 du 14 février 2022, portant modification de la constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2023 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris pour l'examen de la demande ;

Tél : 01 82 52 51 91
Mél : cdac75@developpement-durable.gouv.fr
5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Vu la demande ne nécessitant pas de permis de construire, déposée par la société **SNC LIDL** (contact@cabinet-albert.com), agissant en qualité d'exploitante et enregistrée pour le volet commercial au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de Paris le **24 août 2023**, sous le n° **D75- 2023- 229**, relative à l'**extension de 632,20 m²** de la surface de vente, du **magasin LIDL** de secteur 1, situé 34 rue de Reuilly, 75 012 à Paris, faisant passer la surface de vente actuelle de 991,04 m² à une **surface de vente totale de 1 623,24 m²** ;

Vu l'analyse d'impact du projet, jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale ;

Vu le rapport d'instruction présenté par l'Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris ;

Après avoir auditionné les représentants de la société **SNC LIDL** et après avoir débattu à huis clos ;

Considérant **au regard de l'aménagement du territoire**, que le projet s'intègre dans un commerce déjà existant, au cœur du 12^e arrondissement de Paris et qu'il n'aura pas vocation à modifier le paysage urbain, les travaux étant effectués dans leur intégralité en intérieur ;

Considérant **au regard de l'animation urbaine**, que le projet ne participera pas à porter préjudice aux commerces de proximités et qu'il favorisera une diversité commerciale en permettant de participer au renforcement du pouvoir d'achat des résidents du quartier ;

Considérant **au regard de l'effet du projet sur les flux de circulation**, que le projet ne devrait pas avoir d'impacts particuliers dans la mesure où le quartier est bien pourvu en transports en commun et que la majorité de la clientèle privilégie un mode de transport doux ;

Considérant **au regard de la logistique**, que le site dispose d'une aire de livraison située au niveau du parking public (R-1) attenant au magasin et que les livraisons supplémentaires ne devraient pas dépasser 3 livraisons journalières et qu'elles seront effectuées par des véhicules propres roulant au biogaz ;

Considérant **au regard de la qualité environnementale**, que le dossier affiche un fort engagement en termes de développement durable ; qu'il propose des bâtiments dont les caractéristiques permettent leurs réversibilités ; qu'une gestion technique du bâtiment (GTB) est prévue au projet ainsi que des éclairages 100 % LED, des équipements frigorifiques de dernière génération ou encore une gestion des déchets visant à réduire au maximum le gaspillage et la production de déchets ;

Considérant **en matière d'insertion paysagère et architecturale**, que le projet n'aura pas vocation à modifier l'enveloppe externe du bâtiment, les travaux se déroulant principalement en intérieur ;

Considérant **au regard de la protection des consommateurs**, que le projet est parfaitement accessible en transports en commun ou en voiture, le site bénéficiant de la proximité de plusieurs axes routiers et d'un parking public à proximité directe, toutefois, la majorité de la clientèle se rend sur site à pied ;

Considérant, **au regard de la contribution du projet en matière sociale**, que le projet permettra la création de 25 emplois ; qu'il prévoit la rénovation du local repos des employés ainsi que l'agrandissement de leurs vestiaires ; que le pétitionnaire envisage de transmettre ses futurs besoins en recrutement à Pôle emploi pour publication sur leur site.

REND UNE DÉCISION FAVORABLE

Par **5 voix favorables** sur un total de 5 membres présents.

Membres ayant voté pour l'autorisation du projet :

- **Madame Olivia POLSKI**, adjointe à la maire de Paris, chargée du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et de mode,
- **Madame Alix BOUGERET**, conseillère régionale désignée par le Conseil Régional,
- **Monsieur Bruno BOUVIER**, représentant le collège en matière d'aménagement du territoire,
- **Madame Anne-Marie MASURE**, représentant le collège en matière de consommation,
- **Monsieur Richard BOUIGUE**, adjoint au maire du 12^e arrondissement de Paris en charge de l'économie, de l'attractivité, des commerces, de l'architecture et du patrimoine.

En conséquence, la commission départementale d'aménagement commercial de Paris réunie le 28 septembre 2023 a rendu une décision **favorable** sur la demande présentée par la société **SNC LIDL** (contact@cabinet-albert.com), agissant en qualité d'exploitante, concernant **l'extension de 632,20 m² de la surface de vente, du magasin LIDL de secteur 1, situé 34 rue de Reuilly, 75 012 à Paris, faisant passer la surface de vente actuelle de 991,04 m² à une surface de vente totale de 1 623,24 m².**

Fait à Paris, le 2 octobre 2023

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional et interdépartemental
adjoint de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France,
directeur de l'unité départementale de Paris.

Signé

Jean-Pascal BIARD

Voies et délais de recours :

Conformément aux articles R752-30 et suivants, cette décision est susceptible de recours dans un délai d'un mois. Le délai de recours court :

1° Pour le demandeur, à compter de la notification de la décision ou de l'avis ;

2° Pour le préfet et les membres de la commission départementale, à compter de la réunion de la commission ou, en cas de décision ou d'avis tacite, à compter de la date à laquelle l'autorisation est réputée accordée ;

3° Pour toute autre personne mentionnée à l'article L. 752-17, à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues aux troisième et cinquième alinéas de l'article R. 752-19. Le respect du délai de recours est apprécié à la date d'envoi du recours.

Le recours est présenté au président de la Commission nationale d'aménagement commercial par tout moyen sécurisé ou, lorsqu'il est présenté par le préfet, par la voie administrative ordinaire. A peine d'irrecevabilité, le recours est motivé et accompagné de la justification de la qualité et de l'intérêt donnant pour agir de chaque requérant.

À peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

JOINT À L'AVIS CDAC

N° D75-2023-229 DU 28/09/2023

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

(R. 752-6 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m ²)		1 856 m ²	
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)		Section CT, parcelle n° 47	
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant- projet	Nombre de A	
		Nombre de S	
		Nombre de A/S	
	Après projet	Nombre de A	
		Nombre de S	
		Nombre de A/S	
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m ²)		
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m ²)		
	Autres surfaces non imperméabilisées : m ² et matériaux / procédés utilisés		
Énergies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m ² et localisation		
	Éoliennes (nombre et localisation)		
	Autres procédés (m ² / nombre et localisation) et observations éventuelles :		
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision	Éclairage 100 % LED		
	Mise en place d'une gestion technique du bâtiment (GTB)		
	Installation d'équipement frigorifique de dernière génération		
	Chauffage et climatisation assurés par une pompe à chaleur		
	Utilisation de matériaux de construction haute performance pour l'isolation des parois extérieures		
	Bâtiments dont les caractéristiques permettent leurs réversibilités		
	gestion des déchets visant à réduire au maximum le gaspillage et la production de déchets		
Création de 25 emplois			

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752-6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant-projet	Surface de vente (SV) totale		991,04 m ²				
		Magasins de SV ≥ 300 m ²	Nombre					
			SV/magasin ¹	991,04 m ²				
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		1 623,24 m ²				
		Magasins de SV ≥ 300 m ²	Nombre		1			
			SV/magasin ²	1 623,04 m ²				
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant-projet	Nombre de places	Total					
			Électriques/hybrides					
			Covoiturage					
			Auto-partage					
			Perméables					
	Après projet	Nombre de places	Total					
			Électriques/hybrides					
			Covoiturage					
			Auto-partage					
			Perméables					

POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant-projet		
	Après-projet		
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m ²)	Avant-projet		
	Après-projet		

1 Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m², ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :
- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m² ».

2 Cf. (2)

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2023-10-04-00007

Arrêté préfectoral donnant autorisation
d' apposer une plaque commémorative en
hommage à Hans ISAAC sur la façade du
bâtiment situé 34 rue de Moscou à Paris 8ème

Paris, le 4 octobre 2023

Arrêté préfectoral n°
donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative
en hommage à Hans ISAAC,
sur la façade du bâtiment situé 34 rue de Moscou à Paris 8^{ème}

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2022-11-28-00005 du 28 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le courrier du 8 avril 2023 de Kapital Opéra, propriétaire de l'immeuble situé 34 rue de Moscou à Paris 8^{ème}, autorisant l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade de ce bâtiment ;

VU le courriel du 16 août 2023 de Monsieur Michel ISAAC, par lequel il sollicite l'autorisation d'apposer une plaque commémorative en hommage son père, Monsieur Hans ISAAC, sur la façade du bâtiment situé 34 rue de Moscou à Paris 8^{ème} ;

VU l'avis du 29 août 2023 de Madame la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères - direction du protocole d'État et des événements diplomatiques - sous-direction des privilèges et immunités diplomatiques et consulaires ;

VU l'avis du 7 septembre 2023 de Madame la Maire de Paris, direction des affaires culturelles ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Autorisation est donnée à Monsieur Michel ISAAC, de faire apposer une plaque commémorative en hommage à son père, Monsieur Hans ISAAC, sur la façade du bâtiment situé 34 rue de Moscou à Paris 8^{ème}, dont le libellé est :

Ici habitait Hans ISAAC - né le 18 mai 1909 à Berlin.
Arrêté le 16 juillet 1942 lors de la Rafle du Vel d'Hiv.
Déporté par le convoi N°7 du 19 juillet 1942 de Drancy à Auschwitz.
Assassiné à Auschwitz en 1944.

ARTICLE 2 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé Marc GUILLAUME

Copie à :

- Monsieur Michel ISAAC
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères - direction du protocole d'État et des événements diplomatiques - sous-direction des privilèges et immunités diplomatiques et consulaires
- Mairie du 8^{ème}
- Mairie de Paris-DAC

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2023-10-04-00008

Arrêté préfectoral donnant autorisation
d'apposer une plaque commémorative en
hommage aux quatre frères, Georges, André,
Lucien et Rémy PEIGNOT, fondateurs de
caractères et éditeurs d'art, morts pour la
France entre 1914 et 1916,
sur la façade du bâtiment situé 21 rue des quatre
frères Peignot à Paris 15ème

Paris, le 4 octobre 2023

Arrêté préfectoral n°
donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative
en hommage aux quatre frères, Georges, André, Lucien et Rémy PEIGNOT,
fondateurs de caractères et éditeurs d'art, morts pour la France entre 1914 et 1916,
sur la façade du bâtiment situé 21 rue des quatre frères Peignot à Paris 15^{ème}

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2022-11-28-00005 du 28 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le courrier du 19 juin 2023 de Paris Habitat, propriétaire de l'immeuble situé 21 rue des Quatre Frères Peignot à Paris 15^{ème}, autorisant l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade de ce bâtiment ;

VU le courriel du 28 juin 2023 de Monsieur l'adjoint au maire du 15^{ème} arrondissement de Paris, par lequel le Conseil de quartier Émeriau-Zola sollicite l'autorisation d'apposer une plaque commémorative en hommage aux quatre frères, Georges, André, Lucien et Rémy PEIGNOT, fondateurs de caractère et éditeurs d'art, morts pour la France entre 1914 et 1916, sur la façade du bâtiment situé 21 rue des Quatre Frères Peignot à Paris 15^{ème} ;

VU l'avis du 7 septembre 2023 de Madame la Maire de Paris, direction des affaires culturelles ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Autorisation est donnée au Conseil de quartier Émeriau-Zola, de faire apposer une plaque commémorative en hommage aux quatre frères, Georges, André, Lucien et Rémy PEIGNOT, fondateurs de caractère et éditeurs d'art, morts pour la France entre 1914 et 1916, sur la façade du bâtiment situé 21 rue des Quatre Frères Peignot à Paris 15^{ème}, dont le libellé est :

En hommage aux quatre frères
Georges, André, Lucien et Rémy Peignot,
fondeurs de caractères et éditeurs d'art,
morts pour la France entre 1914 et 1916

et en mémoire de la contribution majeure
de la famille Peignot au développement
de l'imprimerie moderne.

Initiative du Conseil de quartier
Emeriau-Zola
A l'occasion du centenaire de la rue
(1923 - 2023)

ARTICLE 2 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé Marc GUILLAUME

Copie à :

- Mairie du 15^{ème}
- Mairie de Paris-DAC

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Préfecture de Police

75-2023-10-04-00001

Arrêté n° 2023-01166 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le – 4 OCT. 2023

ARRETE N° 2023-01166

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille d'argent de 2^{ème} classe pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Lieutenant Christophe MERCIER**, né le 11 décembre 1971, affecté au sein de la 6^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00025

Arrêté n° DOM 2023123 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023123 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau – 75001 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau – 75001 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00015

Arrêté n° DOM 2023110 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023110 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son siège social et établissement principal sis 2 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son siège social et établissement principal sis 2 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son siège social et établissement principal ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son siège social et établissement principal sis 2 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00018

arrêté n° DOM 2023111 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023111 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 38 rue Servan – 75011 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 38 rue Servan – 75011 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00020

Arrêté n° DOM 2023112 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023112 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 21 bis rue de Simplon - 75018 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, pour une durée de 6 ans, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV 2 dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 21 bis rue du Simplon - 75018 PARIS, pour une durée de 6 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00022

Arrêté n° DOM 2023113 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023113 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 37 rue des Mathurins - 75008 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, pour une durée de 6 ans, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 37 rue des Mathurins - 75008 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00014

Arrêté n° DOM 2023114 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023114 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 32 boulevard de Strasbourg - 75010 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, pour une durée de 6 ans, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 32 boulevard de Strasbourg - 75010 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04*
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris*
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).*

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00016

Arrêté n° DOM 2023115 du 13 SEPTEMBRE 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023115 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 12 rue Vivienne – 75002 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 12 rue Vivienne – 75002 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00017

Arrêté n° DOM 2023116 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023116 du 13, SEP 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 16 boulevard Saint-Germain – 75005 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, complétée le 5 septembre 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 16 boulevard Saint-Germain – 75005 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00019

Arrêté n° DOM 2023117 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023117 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 89/91 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 89/91 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00021

Arrêté n° DOM 2023121 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023121 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 26 rue Damrémont – 75018 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 26 rue Damrémont – 75018 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00023

Arrêté n° DOM 2023122 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023122 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 23 rue du Départ - 75014 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 23 rue du Départ - 75014 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00027

Arrêté n° DOM 2023124 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023124 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 38 rue Dunois – 75013 PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 38 rue Dunois – 75013 PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04*
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris*
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).*

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00028

Arrêté n° DOM 2023126 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023126 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 66 avenue des Champs Elysées 75008 - PARIS, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 66 avenue des Champs Elysées 75008 - PARIS, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00024

Arrêté n° DOM 2023127 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023127 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 95 avenue du Président Wilson – 93100 MONTREUIL, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, pour une durée de 6 ans , conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV 2 dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 95 avenue du Président Wilson – 93100 MONTREUIL, pour une durée de 6 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04*
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris*
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).*

Préfecture de Police

75-2023-09-13-00026

Arrêté n° DOM 2023130 du 13 septembre 2023
portant autorisation pour l'exercice de l'activité
de domiciliation commerciale

Arrêté n° DOM 2023130 du 13 SEPTEMBRE 2023

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le Préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'arrêté DOM 2010073-R1-1 du 29 décembre 2017 autorisant la société ABC LIV, n° identifiant 314 503 996 R.C.S. PARIS, à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 112 rue de Paris – 94300 VINCENNES, jusqu'au 7 septembre 2023 ;

VU la demande reçue le 16 août 2023, complétée le 5 septembre 2023, formulée par Monsieur Patrick ALLIANY, président de la société ABC LIV, en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour son établissement secondaire susmentionné, conformément à l'article L. 123-11-3 du code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du code de commerce, au sein de son établissement secondaire ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société ABC LIV dont le siège social est situé 21 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation commerciale au sein des locaux de son établissement secondaire sis 112 rue de Paris – 94300 VINCENNES, pour une durée de 6 ans, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de **deux mois** et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administrative – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations, 1 bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de Police et par délégation

Le chef du bureau
des polices administratives de sécurité

Jean-Paul BERLAN

Délais et voies de recours

Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).

Préfecture de Police

75-2023-09-21-00005

Liste des arrêtés à publier relatifs à l'installation
d'un système de vidéoprotection après avis de la
commission départementale de vidéoprotection
du 21 septembre 2023

Liste des arrêtés à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementale de vidéoprotection du 21 septembre 2023

Numéro de l'arrêté préfectoral	Identité du déclarant	Qualité	Service (ou personne) auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Établissement	Adresse	Arrdt
20181002 VSR 75	Marie MAUVAGE	directrice de centre	Marie MAUVAGE, directrice de centre 99 rue de Rivoli 75001 PARIS tél : 01 43 16 47 10	SAS CARROUSEL DU LOUVRE dénommée CARROUSEL DU LOUVRE	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> rue de Rivoli avenue du Général Lemonnier jardin du Carrousel	75001
20231007 VS 75	Philippe TCHEN	directeur	Philippe TCHEN directeur 14 rue Auber 75009 PARIS tél. : 01 41 83 88 72	SARL SD AQUITAINE à l'enseigne SEQUOIA	306 rue Saint Honoré	75001
20230537 VS 75	Stéphane MANIGOLD	président	Monsieur Stéphane MANIGOLD, président Tel : 01 47 63 94 72	SUBSTANCE ARBRE SEC à l'enseigne LIQUIDE PAR SUBSTANCE	39 rue de l'Arbre Sec	75001
20231168 VS 75	Dris DAGDOUG	directeur	Dris DAGDOUD Directeur 0491769313 99 rue de Rivoli 75001 PARIS	AUTOGRILL COTE FRANCE à l'enseigne AUTOGRILL CARROUSSEL DU LOUVRE	99 rue de Rivoli	75001
20231069 VS 75	Isabelle SALEM	responsable Maintenance et Services	Isabelle SALEM Responsable Maintenance et Services 320 rue Saint Honoré 75001 PARIS Tél : 06 47 98 72 16	HEMA	118 rue Rambuteau	75001
20221675 VS 75	Christian BOUREL	directeur technique	Christian BOUREL directeur technique 75001 paris 8 place Marguerite de Navarre 75001 PARIS Tél : 01 42 21 20 30	HOTEL NOVOTEL PARIS-LES HALLES	8 place Marguerite de Navarre	75001

20231139 VS 75	Nicolas LE CLAIRE	responsable sûreté	Nicolas LE CLAIRE responsable sûreté 112 avenue Kleber 75016 PARIS Tél : 06 26 41 39 93	THE SWATCH GROUP FRANCE SAS à l'enseigne BREGUET	6 place Vendôme	75001
20231046 VS 75	Nancy BARDOT	directrice sécurité et prévention des incivilités	Nancy BARDOT directrice sécurité et prévention des incivilités tél. : 01 43 20 30 07	CARRE ENTREPRISE SENTIER à l'enseigne LA POSTE	54 rue d'Aboukir	75002
20231066 VS 75	Julie DUPUIS	responsable ressources humaines	responsable ressources humaines 11 bis rue Bachaumont 75002 PARIS Tél : 06 62 46 45 21	ROUJE	11 bis rue Bachaumont	75002
20231114 VS 75	Amaya DE GOROSTARZU	directrice générale	Amaya DE GOROSTARZU 2 rue des Petits Carreaux 75002 PARIS Tél : 06 82 11 70 78	L'ATELIER D'AMAYA PARIS 4 à l'enseigne L'ATELIER D'AMAYA MONTORGUEIL	2 rue des Petits Carreaux	75002
20231386 VS 75	Michel FRERET	associé gérant	Michel FRERET, associé gérant 28-30 rue Danielle Casanova 75002 PARIS tél : 06 61 85 49 15	CFM SARL à l'enseigne FRERET ROY-MONTRES ET MERVEILLES	28-30 rue Danielle Casanova	75002
20231000 VS 75	Christophe COINEAU	président	Christophe COINEAU président tél : 0142728991. Adresse : 6 rue Greneta 75003 Paris	HOTEL DE ROUBAIX	6 rue Greneta	75003
20231162 VS 75	Yijing FAN	directrice	Yijing FAN, directrice 96 rue de Turenne 75003 PARIS tél : 06 13 92 48 47	ALDEBARAN	48 rue Charlot	75003
20231254 VS 75	Naoto NOZAKI	responsable finances et administration	Naoto NOZAKI responsable finances et administration 37 rue Debelleyme 75003 PARIS Tél : 01 49 27 80 00	MARGARET HOWELL FRANCE SARL	37 rue Debelleyme	75003
20181735 VSR 75	Abdoulaye DIBATERE	directeur de magasin	Monsieur Abdoulaye DIBATERE, directeur de magasin Tel : 01 40 09 55 00	MONOP'	22 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie	75004
20231215 VS 75	Baptiste FOUILLET	directeur	Camille LEVEILLE directrice : 0142779804 51 rue de Quincampoix 75004 Paris	ETHIK INVESTMENT à l'enseigne DANS LE NOIR ? PARIS	51 rue Quincampoix	75004

20230968 VS 75	Arnaud POYET	gérant	Arnaud POYET gérant 74 rue de Rivoli 75004 PARIS Tél : 07 88 86 83 47	NORMAL	74 rue de Rivoli	75004
20222050 BVS 75	Henri DAHAN	responsable conformité	Monsieur Henri DAHAN, responsable conformité Tel : 06 99 77 82 99	GLOBAL EXCHANGE France	9 quai Saint-Michel	75005
20230651 VS 75	Abderrahmane DJEZIRI	gérant	DB GASTRONOMIE Abderrahmane DJEZIRI 47 boulevard Saint-Germain 75005 PARIS	DB GASTRONOMIE	47 boulevard Saint-Germain	75005
20181332 VSR 75	Muriel LE COULS	gérante	Muriel LE COULS, gérante 51 rue Censier 75005 PARIS tél : 01 45 87 27 06	FIBRE VEGETALE	51 rue Censier	75005
20230279 VS 75	Laura BRAV	directrice	La direction quai Saint-Bernard 75005 PARIS Tél : 01 44 24 26 32	LA PENICHE DU CŒUR	quai Saint-Bernard	75005
20231004 VS 75	Dominique FELIX	directrice	Felix Dominique directrice 61 boulevard du Montparnasse 75006 PARIS tél. : 01 45 48 94 99	HOTEL EDOUARD VI	61 boulevard de Montparnasse	75006
20231064 VS 75	Daniele CHOUKROUN	directrice	Daniele CHOUKROUN 24 rue Saint Benoit 75006 PARIS Tél : 01 45 48 85 14	HÔTEL CRYSTAL	24 rue Saint-Benoit	75006
20231006 VS 75	Philippe TCHEN	directeur	Philippe TCHEN directeur 14 rue Auber 75009 PARIS tél. : 01 41 83 88 72	SARL SD AQUITAINE à l'enseigne LANCASTER	72 bis rue Bonaparte	75006
20231083 VS 75	Valérie MOUGIN	directrice	Valérie MOUGIN Directrice 124 boulevard Saint Germain 75006 tél : 01 40 46 06 93.	UGC CINE CITE ODEON	124 boulevard Saint-Germain	75006
20231052 VS 75	Valerie MOUGIN	directrice	Valerie MOUGIN directrice 99 boulevard Saint-Germain 75006 PARIS tél : 01 40 46 06 93	UGC CINE DANTON	99 boulevard Saint-Germain	75006

20231026 VS 75	Alexandre TENART	gérant	Alexandre TENART Gérant 37, rue de l'Eglise 60310 CUY Tél : 06 70 84 03 27	SARL TENART	52 rue Notre-Dame-des-Champs	75006
20230954 VS 75	Candice MAGNIER	assistante de direction	Candice MAGNIER assistante de direction 101 rue Jean Jaurès 92300 LEVALLOIS-PERRET	LOUIS PION SAS	142 rue de Rennes	75006
20230571 VS 75	Fabien BRUNO	pharmacien titulaire	Fabien BRUNO pharmacien titulaire 5 rue Danton 75006 PARIS Tél : 01 43 25 93 00	PHARMACIE DELPECH	5 rue Danton	75006
20231158 VS 75	Félix ANE-MOURLHON	commandant de caserne	Officier de sécurité, Région de Gendarmerie d'Île-de-France – BZPS Tel : 01 57 44 08 86	GENDARMERIE NATIONALE GARDE REPUBLICAINE	49 rue de Babylone	75007
20181798 VSR 75		directeur sécurité et prévention des incivilités Paris-Sud	bureau des réquisitions 5 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS tél : 01 55 44 32 79	LA POSTE PARIS-SEVRES	117 rue de Sèvres	75007
20231056 VS 75	Glwadys CURY	assistante de direction	Madame Glwadys CURY, assistante de direction Tel : 01 42 61 01 51	PAVILLON FAUBOURG SAINT- GERMAIN	5 rue du Pré aux Clercs	75007
20211627 BVS 75	Brunazzo MASSIMILIANO	président	Brunazzo MASSIMILIANO, Président Adresse 24 rue de Sèvres 75007 PRIVACY DEPARTEMENT Tel : 02 70 06 96 11	SAS BOTTEGA VENETA FRANCE à l'enseigne BOTTEGA VENETA	24 rue de Sèvres	75007
20231116 VSR 75	Philippe CARRÉ	président directeur général	Monsieur Philippe CARRÉ, président directeur général Tel : 06 12 04 59 55 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	SON VIDÉO DISTRIBUTION à l'enseigne SON-VIDÉO.COM	16 avenue Bosquet	75007
20181549 VS 75		responsable sécurité	responsable sécurité 38 avenue Kleber 75016 PARIS Tél : 01 41 02 67 67	HSBC CONTINENTAL EUROPE à l'enseigne HSBC PARIS SUFFREN	39 rue de Suffren	75007

20231279 VS 75	Stéphane GAILLARD	directeur	Le secrétariat de direction Tél : 01 44 49 35 00	INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES (INJA)	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> rue Duroc boulevard des Invalides rue de Sèvres rue Maurice de la Sizeranne	75007
20231198 VS 75	Nathalie GIRARD	gérante	Nathalie GIRARD Gérante 69 rue Saint-Dominique Tél: 06 18 76 33 39	LA CIVETTE SAINT- DOMINIQUE	69 rue Saint-Dominique	75007
20230848 VS 75	Jean claude ARNOD	proviseur	Jean claude ARNOD proviseur 12 rue Sédillot 75007 PARIS Tel : 01 45 55 86 22	LYCEE ITALIEN LEONARDO DA VINCI	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 12 rue Sédillot square Rapp	75007
20221928 VS 75	Vincent ROUE	gérant	Vincent ROUE Gérant 28 rue Clerc 75007 PARIS tél : 01 45 51 61 78	SAS LA MAREE D'ARMOR à l'enseigne LA SABLaise	28 rue Clerc	75007
20231400 VS 75	Benoît BABONNEAU	directeur sûreté des activités mode	Saïd BELBRAHEM, responsable sécurité Tél : 07 86 56 34 37	DEFILE HAUTE COUTURE CHANEL	place Joffre	75007
20231170 VS 75	Arnaud BAUDRY D'ASSON	directeur général	Quentin DESTABEAU Directeur de projet Tél : 06 22 74 33 54	VILLAGE RUGBY 2023 du 28 août 2023 au 08 octobre 2023	Place de la Concorde	75008
20231236 VS 75	Jérôme JEAN	directeur sécurité	service sécurité 25 avenue Montaigne 75008 PARIS tél : 01 53 67 66 65	HOTEL PLAZA ATHENEE	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 2 rue du Boccardor 21-27 avenue Montaigne 1-3 rue Clément Marot	75008
20200338 BVS 75	Sarah GEORGES	président	Sarah GEORGES président 12 rue Jean Goujon 75008 PARIS Tél : 01 44 95 16 16	SHT SAN REGIS à l'enseigne HOTEL SAN REGIS	12 rue Jean Goujon	75008
20181111 VSR 75	Ngoné KAMARA	manager de direction	Ngoné KAMARA manager de direction 43 rue de Lisbonne 75008 PARIS tél. : 01 53 96 60 70	MONOP'	43 rue de Lisbonne	75008

20181302 VSR 75	Nicolas YSOS	risk	Monsieur Nicolas YSOS, risk Tel : 06 38 47 87 99	PANDORA FRANCE	1 cour de Rome	75008
20230535 VS 75	Stéphane MANIGOLD	président	Monsieur Stéphane MANIGOLD, président Tel : 01 47 63 94 71	LA VITA E BELLA à l'enseigne BRAISE	19 rue d'Anjou	75008
20231134 VS 75	Nicolas LE CLAIRE	responsable sûreté Swatch Group France	Monsieur Nicolas LE CLAIRE, responsable sûreté Swatch Group France Tel : 06 26 41 39 93	THE SWATCH GROUP FRANCE SAS à l'enseigne SWATCH MEGASTORE	104 avenue des Champs-Élysées	75008
20231092 VS 75	Susanne DE SCHEPPER	directrice générale	Madame Susanne DE SCHEPPER directrice générale 40 rue de la Vague 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél : 0986002390	BASIC FIT II	82 avenue des Champs-Élysées	75008
20231113 VS 75	Philippe CARRÉ	président directeur général	Monsieur Philippe CARRÉ, président directeur général Tel : 06 12 04 59 55	SON VIDÉO DISTRIBUTION à l'enseigne SON-VIDÉO.COM	1 avenue de Friedland	75008
20231034 VS 75	Samuel EDON	directeur Sécurité Sephora Europe et Moyen-Orient	Samuel EDON Directeur Sécurité Sephora Europe et Moyen-Orient 41 rue Ybry 92576 NEUILLY-SUR-SEINE Tél : 01 41 88 50 00	SEPHORA	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 70-72, avenue des Champs-Élysées Rue de la Boétie Rue de Ponthieu	75008
20231242 VS 75		le gestionnaire logistique	SERVICE SECURITE SOCIETE GENERALE 30 place Ronde 92900 PARIS LA DEFENSE Tél : 09 69 39 01 06	SOCIETE GENERALE	91 avenue des Champs-Élysées	75008
20230913 VS 75	Francis GROS	gérant	Francis GROS 39 avenue George V 75008 PARIS Tél : 01 53 20 41 51	ASTRUM FRANCE à l'enseigne ERMENEGILDO ZEGNA	39 avenue George V	75008
20231101 VS 75	Naoto NOZAKI	responsable finances et administration	Naoto NOZAKI responsable finances et administration 6 place de la Madeleine 75008 PARIS Tél : 01 42 64 00 00	MARGARET HOWELL FRANCE SARL	6 place de la Madeleine	75008

20230961 VS 75	Eric COLOMBIE	gérant	Eric COLOMBIE gérant 60 rue de Courcelles 75008 PARIS Tél : 01 42 56 23 25	SARL COLOMBIE	60 rue de Courcelles	75008
20231321 VS 75	DILT	Directrice de la Direction de l'Innovation, de la Logistique et des Technologies	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre- paris@rescom4g.interieur.gouv.fr	SECURISATION DU VILLAGE IMPLANTE PLACE DE LA CONCORDE DANS LE CADRE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY DU 06 septembre 2023 au 30 octobre 2023	2 place de la Concorde	75008
20231415 VS 75	DILT	Directrice de la Direction de l'Innovation, de la Logistique et des Technologies	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre- paris@rescom4g.interieur.gouv.fr	SECURISATION DU VILLAGE IMPLANTE PLACE DE LA CONCORDE DANS LE CADRE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY DU 07 septembre 2023 au 30 octobre 2023	Place de la Concorde	75008
20111323 VSR 75	Christophe LAURE	directeur général et régional	Monsieur Calin Lucian CIOARA, responsable de la sécurité Tel : 01 40 07 36 77	GRAND HÔTEL INTERCONTINENTAL	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 2-4 rue Scribe 1 rue Auber 3 place Opéra 12 des Capucines	75009
20231010 VS 75		LE CORRESPONDANT SURETE SECURITE TERRITORIAL	LE DIRECTEUR D'AGENCE Tel : 09 69 36 30 30	CREDIT LYONNAIS - L.C.L à l'enseigne L.C.L « 454 PARIS LIEGE »	49 rue de Clichy	75009
20181033 VSR 75	Lucas CLARISSE	directeur	Monsieur Lucas CLARISSE, directeur Tel : 0695870063	MONTMARTRE BERGERE à l'enseigne HÔTEL CORONA OPERA	8 cité Bergère	75009
20231218 VS 75	Mickaël VEVRES	directeur	Mickaël VEVRES, directeur tél : 0147702675 7 rue de Trévises 75009 Paris	PRIMA HOTEL à l'enseigne MERCURE OPERA LAFAYETTE	7 rue de Trévises	75009
20231011 VS 75	Charles LOTTMANN	président	Monsieur René Christian OUDOY, directeur du magasin Tel : 01 42 40 83 85	NEAG 17 à l'enseigne NOUS EPICERIES ANTI-GASPI	86 rue d'Amsterdam	75009
20230023 BVS 75	Jérôme TRMAL	directeur sûreté	CENTRE PLATINE Tel : 01.70.63.77.77	SOCIETE CARTIER - Boutique BUCCELLATI	40 boulevard Haussmann – Galeries Lafayette	75009

20231136 VS 75	Fabien ESTRE	co-gérant	Fabien ESTRE Co-gérant . Tél : 0478191990. 564 Chemin des Platriers 38670 CHASSE SUR RHÔNE	ACCANCE à l'enseigne CARLANCE	17 rue Cadet	75009
20230999 VS 75	Grégoire DEVENYNS	gérant	Gregoire DEVENYNS gérant : 0674193498. Adresse : 10 passage des 2 Sœurs 75009 Paris.	CHEZ MARTINE GREMAS HOLDING à l'enseigne CHEZ MARTINE	10 passage des Deux-Soeurs	75009
20231137 VS 75	Raffaele TROIANO	gérant	Raffaele TROIANO, gérant 31 rue Victor Massé 75009 PARIS tél : 01 55 44 32 79	SARL PORTAFORTUNA	31 rue Victor Massé	75009
20230979 VS 75	Priscille NOBLET	responsable logistique	Priscille NOBLET responsable 62 rue Marguerite-de-Rochechouart tél. : 06 23 95 32 59	SAS CHEZ PEPITE à l'enseigne TRANCHE !	62 rue Marguerite-de-Rochechouart	75009
20231055 VS 75	Jean-Bernard SIRIEIX	responsable de la gestion des risques France	Monsieur Jean-Bernard SIRIEIX, responsable de la gestion des risques France Tel : 01 44 38 60 34	ENTREPRISE HOLDINGS FRANCE à l'enseigne RENT A CAR	10-12 rue Jean-Baptiste-Pigalle	75009
20231135 VS 75	Nicolas LE CLAIRE	responsable sûreté swatch group France	Monsieur Nicolas LE CLAIRE, responsable sûreté swatch group France Tel : 06 26 41 39 93	SAS THE SWATCH GROUP France	9 rue Saint-Lazare	75009
20231095 VS 75	Grégory VISSAC	gérant	Grégory VISSAC gérant Tel : 0148780637 35 rue des Martyrs 75009 Paris	L'ARTISAN DU REGARD	35 rue des Martyrs	75009
20231096 VS 75	Grégory VISSAC	gérant	Grégory VISSAC gérant Tel : 0148780637 35 rue des Martyrs 75009 Paris	L'ARTISAN DU REGARD	37 rue des Martyrs	75009
20210910 BVS 75	Aurelia MARZANO	project manager	Aurelia MARZANO 45 avenue George V 75008 PARIS Tél : 01 42 82 34 56	FENDI FRANCE	Galeries Lafayette - 40 boulevard Haussmann	75009
20231051 VS 75	Daniel GAUJAL	responsable technique	Nadia BEN BRAHIM directrice 32 boulevard des Italiens 75009 PARIS Tél : 01 47 30 20 80	SAS UGC CINE CITE à l'enseigne UGC OPERA	32 boulevard des Italiens	75009
20231085 VS 75	Isabelle SALEM	responsable Maintenance et services	Isabelle SALEM responsable Maintenance et services 320 rue Saint-Honoré 75001 PARIS Tél : 06 47 08 72 16	HEMA	2 boulevard Haussmann	75009
20231256 VS 75	DILT	Directrice de la Direction de l'Innovation, de la Logistique et des Technologies	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre- paris@rescom4ginterieur.gouv.fr	SECURISATION DU CENTRE CULTUREL KURDE du 03 août 2023 au 03 décembre 2023	19 rue d'Enghien	75010

20231205 VS 75	Marc VIGOUROUX	directeur	Marc VIGOUROUX, directeur 84 rue d'Hautetville 75010 PARIS tél : 06 68 09 05 55	AHIPOKE	84 rue d'Hauteville	75010
20181169 VSR 75	Thurairajah SATHEESKUMAR	gérant	THURAIRAJAH SATHEESKUMAR gérant 60 rue René Boulanger 75010 PARIS Tel : 06 26 89 05 36	LE SAINT-MARTIN	60 rue René Boulanger	75010
20231147 VS 75	Emmanuel SAVRE	directeur régional IDF	SERVICE CLIENTS EFFIA Tel : 0806000115	EFFIA STATIONNEMENT - PARKING PARIS GARE DU NORD	4 rue de Compiègne	75010
20231079 VS 75	Marc DEBOUTROIS	responsable service sécurité	Monsieur Marc DEBOUTROIS, responsable service sécurité Tel : 05 49 26 51 45	MUTUELLE ASSURANCES DES INSTITUTEURS DE FRANCE - MAIF	15 boulevard de Magenta	75010
20230952 VS 75	Éric LEPINE	gérant	Éric LEPINE gérant 34 rue Philippe de Girard 75010 PARIS	CYCLES JEAN	34 rue Philippe de Girard	75010
20231204 VS 75	Magalie ZHANG	gérante	gérante 22 boulevard Saint-Denis 75010 PARIS Tél : 07 77 33 00 84	SNC TABAKKAAVERNO à l'enseigne LE SAINT-DENIS	22 boulevard Saint-Denis	75010
20231100 VS 75	Bertrand SAINT-ETIENNE	directeur de gare	Monsieur Christophe HENRIOT, Responsable du Centre de Vidéo Sûreté Ile de France Tel : 06 19 67 48 33	SNCF GARES et CONNEXIONS - Gare du Nord	Périmètre vidéoprotégé Rue de Dunkerque Rue de Maubeuge Rue de la Chapelle Rue du Faubourg Saint-Denis	75010
20231274 VS 75	Azad Nimet DOGAN	co-président	co-présidence 16 rue d'Enghien 75010 PARIS tél : 01 83 91 06 43	CENTRE DEMOCRATIQUE DU KURDISTAN DE PARIS "CDK-P"	16 rue d'Enghien	75010
20181737 VSR 75	Patrice LOVISA	directeur de la business unit réseaux de surface	Le délégué à la protection des données au : 01 58 77 41 83	RATP - Gare Routière de la Gare du Nord	178 rue du Faubourg Saint-Denis	75010
20230433 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY - CONSIGNE N°16895	89 rue de Maubeuge	75010

20211680 BVS 75	Stéphane VERDON	dirigeant	SOCIETE SARI Tel : 03 80 40 57 96	SUPERMANVILLE à l'enseigne FRANPRIX	142 rue de la Roquette	75011
20230845 VS 75	Christophe NIRASSY	chef de département sûreté	MONOP BEAUTY 14-16 rue Marc Bloch 92116 CLICHY-LA-GARENNE Tel : 0155283384	MONOP' BEAUTY	64 rue Oberkampf	75011
20181861 VSR 75	Dominique FERREIRA	directeur général	Dominique FERREIRA directeur général 88 bis avenue Parmentier 75011 PARIS Tél : 01 43 60 09 60	PAR7 SAS à l'enseigne Mc Donald's	88 bis avenue Parmentier	75011
20231124 VS 75	Siavash MOHAMMEDI	gérant	Siavash MOHAMMEDI gérant 60 rue de Lappe 75011 PARIS Tel : 0615153699	CODE BAR	6 rue de Lappe	75011
20230604 VS 75	Solenn LE SQUER	gérante	Solenn LE SQUER gérante tel: 0667444026 7 rue Sedaine 75011 PARIS	SARL SOTO Group à l'enseigne Frappe Boulangerie	7 rue Sedaine	75011
20231180 VS 75	Stéphanie ANGOT	responsable régional	Stéphanie ANGOT responsable régional tél : 07 60 52 58 00 Adresse 1 avenue du Général de Gaulle- Tour PB5 92800 Puteaux	FITNESS PARK	5 avenue de la République	75011
20231149 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO Tel : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY - CONSIGNE N° 20937	39 rue Sedaine	75011
20231186 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ tél : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 20935	105 avenue Parmentier	75011
20180854 VSR 75	Thomas ROUSSIN	directeur du magasin	Thomas ROUSSIN directeur du magasin 48 rue Saint-Sébastien 75011 PARIS Tél : 01 55 28 99 10	MONOP'	48 rue Saint-Sébastien	75011

20231074 VS 75	DILT	Directrice de la Direction de l'Innovation, de la Logistique et des Technologies	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre- paris@rescom4g.interieur.gouv.fr	SECURISATION DE L'HOTEL DE POLICE du 30 juin 2023 au 31 octobre 2023	30/34 rue Antoine-Julien Hénard	75012
20231151 VS 75	Fabienne VERRIER	directrice des opérations	Madame Fabienne VERRIER, directrice des opérations Tel : 04 67 40 76 10	APPARTCITY	114 avenue Daumesnil	75012
20211145 BVS 75	Matilde Teresa CONEJO-MIR SOLER	directrice	Matilde Teresa CONEJO-MIR SOLER directrice 295 avenue Daumesnil 75012 PARIS tél : 01 73 10 92 00	SARL MOTEL ONE FRANCE à l'enseigne MOTEL ONE PARIS PORTE DOREE	295 avenue Daumesnil	75012
20231252 VS 75	Brahim LACHGAR	directeur	Brahim LACHGAR, directeur 209 rue de Charenton 75012 PARIS tél : 01 43 40 80 30	HOTEL PARIS REUILLY CHARENTON à l'enseigne "LE 209"	209 rue de Charenton	75012
20181374 VSR 75	Laurent PONDRUEL	directeur d'exploitation	Laurent PONDRUEL directeur d'exploitation Place Louis Armand 75012 PARIS Tél : 06 64 08 42 53	SSP PARIS à l'enseigne BIG FERNAND	Hall 1 - GARE DE LYON - Place Louis Armand	75012
20231179 VS 75	Adrien ZANOTO	responsable du pôle infrastructures de Hype	Monsieur Adrien ZANOTO, responsable du pôle infrastructures de Hype Tel : 06 98 15 40 16	LAST MHYLE	20 boulevard Poniatowski	75012
20231070 VS 75	Jérôme BART	responsable régional	Jérôme BART responsable régional tél : 0760513867 Adresse 1 avenue du Général de Gaulle- Tour PB5 92800 Puteaux	FITNESS PARK	4 place de la Bastille	75012
20231201 VS 75	Jérôme BART	responsable régional	Jérôme BART responsable régional tél : 0760513867. Adresse 1 avenue du Général de Gaulle- Tour PB5 92800 Puteaux	FITNESS PARK	60 boulevard Diderot	75012
20230468 VS 75	Fabien CANU	directeur général	Fabien CANU Directeur général Pôle Patrimoine 11 avenue du Tremblay 75012 PARIS Tél : 01 41 74 45 09	INSTITUT NATIONAL DU SPORT, DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE (INSEP)	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> avenue du Tremblay route de la Pyramide route du Champ de Manœuvre	75012

20230994 VS 75	Michel TOURNAIRE	régisseur	Michel TOURNAIRE Régisseur 12 rue de Lyon 75012 PARIS Tél : 01 43 43 06 37	UGC LYON BASTILLE	12 rue de Lyon	75012
20181048 VSR 75	Clarisse MAGNIER	assistante direction technique	Clarisse MAGNIER assistante direction technique 2 boulevard de Beaumont 35000 RENNES Tél : 01 41 08 50 90	YVES ROCHER France	Gare de Lyon – place Louis Armand	75012
20231148 VS 75	Anne ANTOINE	responsable administrative et unique de sécurité	DSP/SERVICE D'ACCES AUX SOINS Tel : 01 43 47 71 43	VILLE DE PARIS - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	15-17 rue Charles Bertheau	75013
20231145 VS 75	Fabien DESMURS	réfèrent-sureté de la DDCT	salle de commandement de la DPMP 1 place Baudoyer 75004 PARIS tél : 3975	VILLE DE PARIS - DDCT SERVICE DES TITRES D'IDENTITE TOLBIAC	74 avenue d'Italie	75013
20230996 VS 75	Aurélien DE MEAUX	président	Monsieur Maxime GARCIAS, directeur technique Tel : 01 81 72 41 84	ELECTRA	18-20 avenue de la Porte d'Italie	75013
20231081 VS 75	Marc DEBOUTROIS	responsable service sécurité	Monsieur Marc DEBOUTROIS, responsable service sécurité Tel : 05 49 26 51 46	MUTUELLE ASSURANCES DES INSTITUTEURS DE FRANCE - MAIF	20 rue Corvisart	75013
20231182 VS 75	Jérôme BART	responsable régional	Jérôme BART responsable régional tél : 0760513867 Adresse 1 avenue du Général de Gaulle- Tour PB5 92800 Puteaux	FITNESS PARK	81-83 rue du Chevaleret	75013
20231072 VS 75	Jérôme BART	responsable régional	Monsieur Jérôme BART, responsable régional Tel : 07 60 51 38 67	FITNESS PARK	13 avenue de Choisy	75013
20230924 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°18596	221 rue de Tolbiac	75013

20231077 VS 75	Isabelle SALEM	responsable Maintenance et Services	Isabelle SALEM Responsable Maintenance et Services 320 rue Saint Honoré 75001 PARIS Tél : 06 47 98 72 16	HEMA	Centre commercial Italie 2 - 30 avenue d'Italie	75013
20230995 VS 75		RESPONSABLE SECURITE	POSTE CENTRAL DE TELESECURITE - PCT Tel : 01 41 02 67 67	HSBC CONTINENTAL EUROPE à l'enseigne HSBC PARIS MAIRIE DU 14ème	51-53 rue Boulard	75014
20180918 VSR 75	Abdesselam BARKA	gérant	Abdesselam BARKA gérant 73 rue Didot 75014 PARIS tél. : 06 46 46 12 75	SARL STOCK BARKA à l'enseigne BARKA	73 rue Didot	75014
20231181 VS 75	Hélène LETOURNEUR	responsable régional	Hélène LETOURNEUR responsable régional tél : 0659325416 Adresse 1 avenue du Général de Gaulle- Tour PB5 92800 Puteaux	FITNESS PARK	95 avenue du Général Leclerc	75014
20231176 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO Tel : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY - CONSIGNE N° 20513	73 boulevard Brune	75014
20230960 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Monsieur Quentin BENAULT directeur général 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 0760449247	MONDIAL RELAY - CONSIGNE N° 18424	12 rue Gassendi	75014
20231172 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général Mondial Relay n°20765	Monsieur Quentin BENAULT directeur général 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 0760449247	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 20765	23 boulevard Brune	75014
20230926 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°20766	87 rue de l'Ouest	75014
20230967 VS 75	Arnaud POYET	gérant	Arnaud POYET gérant 121 rue d'Alésia 75014 PARIS Tél : 07 88 86 83 47	NORMAL	121 rue d'Alésia	75014

20230985 VS 75	Virgile DUBUC	directeur	Monsieur Virgile DUBUC, directeur Tel : 01 40 64 18 04	PATHE CINEMAS FRANCE à l'enseigne PATHE ALESIA	73 avenue du Général Leclerc	75014
20181557 VSR 75	Cédric PAILLER	président	Cédric PAILLER président 89 rue Raymond Losserand 75014 PARIS Tél : 06 25 82 66 79	PHARMAWIN à l'enseigne PHARMACIE PERNETY	89 rue Raymond Losserand	75014
20231061 VS 75	Margaux AUGUZEAU	présidente	VERISURE Service télésurveillance 1 place du Général de Gaulle 92160 ANTONY Tél : 0 800 74 10 01	LES SAISONNIERS ALESIA	100 rue d'Alesia	75014
20084905 VSR 75		RESPONSABLE SECURITE	RESPONSABLE SECURITE : tél : 0141026767. POSTE CENTRAL DE TELESECURITE - PCT adresse : 110 Esplanade rue du Général de Gaulle 92400 Courbevoie	HSBC CONTINENTAL EUROPE à l'enseigne HSBC PARIS SAINT LAMBERT	45 rue Saint Lambert	75015
20082028 VSR 75		responsable de la sécurité	POSTE CENTRAL DE TELESECURITE - PCT 110 esplanade du Général de Gaulle Tel : 01 41 02 67 67	HSBC CONTINENTAL EUROPE	273 rue de Vaugirard	75015
20231091 VS 75	Gianluca ALCIATI	propriétaire	Alessandro POLEDRI responsable tél : 0766164878	SAS VITA AMORE	130 rue Saint-Charles	75015
20231195 VS 75	Paul LARRIBERE	directeur	Direction 2 rue de Vouillé 75015 PARIS tél : 01 45 33 60 98	CSF à l'enseigne CARREFOUR MARKET	2 rue de Vouillé	75015
20231193 VS 75	Denis BIHLER	dirigeant	Denis BIHLER Dirigeant SOCIETE SARI sise : 1 rue de Cluj 21000 DIJON Tel : 06 98 52 93 45	DISTRIPARC - FRANPRIX à l'enseigne FRANPRIX	9 rue Mademoiselle	75015
20231133 VS 75	Alain LAC	gérant	Alain LAC : gérant Tél : 01 45 33 77 11 96 rue du Commerce 75015 Paris	EURL AS à l'enseigne A LA TOUR EIFFEL	96 rue du Commerce	75015

20231121 VS 75	Loïc PORRY	leader zone HU	Madame Julie Dubois, PRODUCT OWNER Tel : 06 07 77 94 87	LM PARIS ZOLA SDB à l'enseigne LEROY MERLIN	148 avenue Emile Zola	75015
20231122 VS 75	Loïc PORRY	leader zone HU	Madame Julie Dubois, PRODUCT OWNER Tel : 06 07 77 94 87	LM PARIS VIOLET CUISINE à l'enseigne LEROY MERLIN	40 bis rue Violet	75015
20181357 VSR 75	Bruno LE MILBEAU	directeur sécurité	SERVICE SECURITE Tel : 01 70 19 18 07	RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM - RCBT	82 rue du Commerce	75015
20231202 VS 75	Hélène LETOURNEUR	responsable régional	Hélène LETOURNEUR responsable régional Adresse 1 av du Général de Gaulle- Tour PB5 92800 Puteaux Tél : 06 59 32 54 16	FITNESS PARK	104 bis rue du Théâtre	75015
20231093 VS 75	Armel CAMPAGNA	directrice des festivals	Armel CHARGE Gérante de la société FREKENCES 7 rue Amelia Earhart 37700 LA VILLE AUX DAMES tél. : 06 37 43 75 37	FESTIVAL LOLLAPALOOZA du 21 juillet 2023 au 23 juillet 2023	Allée du Bord de l'Eau route de Suresnes allée de Longchamp route de la Grande Cascade avenue de l'Hippodrome allée de l'Espérance allée de la reine Marguerite boulevard Anatole-France	75016
20231094 VS 75	Arnaud SAUVAL	responsable du pôle sûreté de la direction des gares d'Ile-de-France	opérateur sûreté Transilien ou guichets en gare 10 rue Camille Moke 93210 SAINT-DENIS tél : 01.53.42.04.98	SNCF DIRECTION DE LA SECURITE DES GARES D'ILE-DE-FRANCE GARE DE BOULAINVILLIERS	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> place d'Andorre rue des Vignes	75016
20231237 VS 75		gestionnaire logistique	service sécurité 30 place Ronde 92900 PARIS-LA DEFENSSE tél : 09 69 39 01 06	SOCIETE GENERALE	51 rue Molitor	75016
20181356 VSR 75	Bruno LE MILBEAU	directeur sécurité	SERVICE SECURITE Tel : 01 70 19 18 07	RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM - RCBT	2 place de Passy	75016

20231244 VS 75	Amaya DE GOROSTARZU	directrice générale	Amaya DE GOROSTARZU Directrice générale 44-50, boulevard George V 33077 BORDEAUX Tél : 06 82 11 70 78	L'ATELIER D'AMAYA PARIS 4	54 rue de Passy	75016
20080868 VSR 75		le gestionnaire logistique	SERVICE SECURITE SOCIETE GENERALE 30 place Ronde 92900 PARIS LA DEFENSE Tél : 09 69 39 01 06	SOCIETE GENERALE	108 avenue Kléber	75016
20231261 VS 75		le gestionnaire logistique	SERVICE SECURITE SOCIETE GENERALE 30 place Ronde 92900 PARIS LA DEFENSE Tél : 09 69 39 01 06	SOCIETE GENERALE	118 rue Jean de la Fontaine	75016
20231264 VS 75		le gestionnaire logistique	SERVICE SECURITE SOCIETE GENERALE 30 place Ronde 92900 PARIS LA DEFENSE Tél : 09 69 39 01 06	SOCIETE GENERALE	10 place Victor Hugo	75016
20230826 VS 75	Francis BRICE	directeur sûreté et sécurité	Francis BRICE directeur sûreté et sécurité GRANDE EPICERIE DE PARIS - RIVE DROITE 5 rue de Babylone 75007 PARIS	SOCIETE D'EXPLOITATION GRANDE EPICERIE DE PARIS à l'enseigne GRANDE EPICERIE DE PARIS – RIVE DROITE	Périmètre vidéoprotégé: 80 rue de Passy 91 avenue Paul Doumer	75016
20230931 VS 75	Annabelle BEUCHER	directrice	Annabelle BEUCHER directrice 18 avenue du président Kennedy 75016 PARIS Tél : 01 83 64 32 43	BK IDF à l'enseigne BURGER KING	18 avenue du président Kennedy	75016
20231375 VS 75	DILT	Directrice de la Direction de l'Innovation, de la Logistique et des Technologies	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre- paris@rescom4g.interieur.gouv.fr	SECURISATION DE L'AMBASSADE DU GABON du 31 août 2023 au 01 décembre 2023	26 bis avenue Raphaël	75016
20231223 VS 75	Hélène ZEMBRA épouse AZANCOT	présidente	Madame Hélène ZEMBRA épouse AZANCOT, présidente Tel : 01 83 75 94 95	YODI	27 avenue Victor Hugo	75016
20231029 VS 75	Aurelien BONIN	gérant	Aurelien BONIN gérant tél : 01 47 54 07 23 3 Villa Berthier 75017 Paris.	SAS LES TURBULENTS à l'enseigne CHAMPOTES	3 Villa Berthier	75017

20180910 VSR 75	Jean-Jacques TOUVRON	dirigeant	TOUVRON Jean-Jacques 118 boulevard de Couecelles 75017 PARIS Tél : 0147639711	TOUVRON JEAN-JACQUES AU P'TIT BOUGNAT à l'enseigne LE P'TIT BOUGNAT	118 boulevard de Courcelles	75017
20231220 VS 75	Marzouk DAHOUMANE	gérant	Marzouk DAHOUMANE, gérant 73 rue Guy Môquet 75017 PARIS tél : 01 83 96 04 87	SAS DALY à l'enseigne LA CHOPE GUY MOQUET	73 rue Guy Môquet	75017
20230986 VS 75	Stéphane WONG	président	Stéphane WONG président 34 avenue de la Porte de Clichy 75017 PARIS	MAITAI à l'enseigne BAGELSTEIN	34 avenue de la Porte de Clichy	75017
20231190 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général Mondial Relay n°16979	Monsieur Quentin BENAULT directeur général 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 0760449247	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 20765	13 rue Pierre Demours	75017
20231005 VS 75	Benjamin POLLART	responsable maintenance et travaux	Benjamin POLLART Responsable maintenance et travaux 2 rue Ticleni 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél : 03 20 71 49 49	NOCIBE	24 boulevard des Batignolles	75017
20231063 VS 75	Ernesto GONCALVES	dirigeant	Société SARI 1 rue de Cluj 21000 DIJON Tél : 03 80 40 57 96	DISTRIALESIA à l'enseigne FRANPRIX	152 rue de Tocqueville	75017
20230815 VS 75	Joël DESCHATRES	responsable IT	Joël DESCHATRES responsable IT 30 rue de Gramont 75002 PARIS Tél : 01 40 04 91 76	INTERPARKING FRANCE à l'enseigne PARKING GOUVION MAILLOT	26 boulevard Gouvion Saint-Cyr	75017
20230930 VS 75	Karine GAUBERT	gérante	Karine GAUBERT gérante 140 avenue de Villiers 75017 PARIS Tél : 01 43 80 51 82	SARL LKVB à l'enseigne L'ABSOLU	140 avenue de Villiers	75017
20231199 VS 75	Arnaud SAUVAL	responsable pôle sûreté	Opérateur sûreté Transilien ou guichets en gare 10 rue Camille Moke 93210 SAINT-DENIS tél : 01.53.42.04.98	SNCF -DIRECTION DES GARES D ILE DE FRANCE GARE DE PORTE DE CLICHY	Périmètre vidéoprotégé Boulevard Berthier Boulevard des Maréchaux Avenue de Clichy	75017

20231001 VS 75	Monsieur Joël MERGUI	président	Francis TAPIERO Président : 0668585667. Adresse 80 rue Doudeauville 75018 Paris.	ASSOCIATION CONSISTORIALE ISRAELITE DE PARIS - ACIP	80 rue Doudeauville	75018
20231047 VS 75	François MALNAR	gérant	François MALNAR, gérant 1 rue Saint-Rustique 75018 PARIS tél : 01 44 85 55 80	SAS FINANCIERE MONTMARTRE à l'enseigne MAIIAM MONTMARTRE	1 rue Saint-Rustique	75018
20231255 VS 75	Eden BAR	gérant	Eden BAR, gérant 40 rue Véron 75018 PARIS tél : 01 44 85 93 97	ARBA SAS à l'enseigne ADRABA	40 rue Véron	75018
20231038 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Monsieur Quentin BENAULT directeur général 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 0760449247	MONDIAL RELAY - CONSIGNE N° 18024	1 rue des Islettes	75018
20231187 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY - CONSIGNE N°21452	55 boulevard Barbès	75018
20231014 VS 75	Christophe IBARRA	président et gérant	Christophe IBARRA Président et gérant 102 boulevard de Clichy 75018 PARIS Tél : 01 42 51 40 53	SAS ETOILE DE MONTMARTRE à l'enseigne LE SANGLIER BLEU	102 boulevard de Clichy	75018
20231015 VS 75	Nicolas SALTIEL	président directeur général	Elsa BOSSE Directrice 3, rue Aristide Bruant 75018 PARIS Tél : 01 42 64 33 33	MONSIEUR ARISTIDE	3 rue Aristide Bruant	75018
20231102 VS 75	Jugurtha YANAT	responsable sécurité France	Jugurtha YANAT BOULANGER S,A avenue de la Motte 59810 LESQUIN Tél : 03 20 49 58 42	BOULANGER S.A	56 boulevard Marguerite de Rochechouart	75018
20230874 VS 75	Justine ZHAO	gérante	Justine ZHAO gérante 36 rue de Joinville 75019 PARIS tél : 0142095208	CHANGSHENG	36 rue de Joinville	75019

20181031 VSR 75	Mélo dy LE ARRENCHON	directrice des ressources humaines	Melody LE BARBENCHON directrice des ressources humaines 14/16 rue Marc Bloch tour oxygène 92116 CLICHY tel: 0178999937	NATURALIA	54 avenue Jean-Jaurès	75019
20231167 VS 75	Adrien MASSOT	gérant	Monsieur Adrien MASSOT, gérant Tel : 06 16 44 58 99	BUNS PARIS OURCQ	165 avenue Jean-Jaurès	75019
20230732 VS 75	Jauade EL ARABI	gérant	SAS BIG CORNER JEANNETTE Jauade EL ARABI 143 avenue Jean-Jaurès 75019 PARIS	SAS BIG CORNER à l'enseigne JEANNETTE	143 avenue Jean Jaurès	75019
20230989 VS 75	Ramon RUBIO	gérant	Ramon RUBIO gérant Tel : 06 60 22 28 18. 4 rue Leuck Mathieu 75020 Paris	MAKODANSE	11 rue Delouvain	75019
20231175 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO Tel : 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY - CONSIGNÉ N° 200082	94 rue de l'Ourq	75019
20231036 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Monsieur Quentin BENAULT directeur général 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 0760449247	MONDIAL RELAY - CONSIGNÉ N° 18778	13 avenue de Flandre	75019
20231039 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Monsieur Quentin BENAULT directeur général 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 0760449247	MONDIAL RELAY - CONSIGNÉ N° 18025	118 boulevard Serrurier	75019
20231191 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général Mondial Relay n°20470	Monsieur Quentin BENAULT directeur général 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 0760449247	MONDIAL RELAY CONSIGNÉ N° 20470	58 boulevard Sérurier	75019

20230949 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°15061	69 rue Petit	75019
20230583 VS 75	Karunakaran RAJKUMAR	gérant	Karunakaran RAJKUMAR 179 rue de Crimée 75019 PARIS Tél : 06 69 07 98 74	CRIMEE SUPERMARCHE	179 rue de Crimée	75019
20120178 VSR 75	Patrice LOVISA	directeur de la Business Unit	Patrice LOVISA directeur de la Business Unit 54 quai de la Rapée 75012 PARIS Tél : 01 58 78 33 88	RATP - SMR T3B du 02 août 2023 au 21 septembre 2023	41 route des Petits Ponts	75019
20120178 VSR 75	Patrice LOVISA	directeur de la Business Unit	Patrice LOVISA directeur de la Business Unit 54 quai de la Rapée 75012 PARIS Tél : 01 58 78 33 88	RATP - SMR T3B	41 route des Petits Ponts	75019
20231126 VS 75	Yuben JIANG	gérant	Yuben JIANG gérant 46 rue Césaria Evora 75019 PARIS Tél : 01 42 45 42 25	SNC CAFE ROSA	46 rue Césaria Evora	75019
20230607 BVS 75	Gilbert SANCHEZ	directeur	DIRECTION Tél : 0140324580	SAS COVIAM à l'enseigne CARREFOUR MARKET	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 59 avenue Jean-Jaurès 1 rue de la Moselle	75019
20231041 VS 75	Pacôme LOBA	gérant	Pacôme LOBA, gérant 77 boulevard Davout 75020 PARIS tél : 06 27 47 14 25	LOBAPAC à l'enseigne CARREFOUR CITY	77 boulevard Davout	75020
20230982 VS 75	Christophe AUGÉ	responsable sécurité sûreté	Christophe AUGÉ responsable sécurité sûreté 15-17 rue Scribe 75009 PARIS Tél : 06 10 84 91 64	UNIQLO EUROPE LTD	25 cours de Vincennes- Centre commercial Printemps Nation	75020
20231166 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général Mondial Relay n°21258	Monsieur Quentin BENAULT directeur général 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 0760449247	MONDIAL RELAY CONSIGNE N° 21258	38 rue des Haies	75020

20230923 VS 75	Quentin BENAULT	directeur général	Service client dédié DPO 1 avenue de l'Horizon 59650 VILLENEUVE D'ASCQ TEL: 09 70 26 52 44	MONDIAL RELAY CONSIGNE N°18421	36 rue de la Cour des noues	75020
20231110 VS 75	DILT	Directrice de la Direction de l'Innovation, de la Logistique et des Technologies	Dilt 66 boulevard de l'Hôpital 75013 751dostl-bureau-ordre-paris@rescom4g.interieur.gouv.fr	SECURISATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET 2023 du 10 juillet 2023 au 16 juillet 2023	5 avenue Anatole France 2 place de la Concorde 3 avenue du Général Eisenhower	75007 75008
20231142 VS 75	Anne DURET	directrice	Monsieur Christophe GIOCONDO, responsable sécurité et sûreté Tel : 06 14 31 40 92	GRUPE LA POSTE	<u>Périmètre vidéoprotégé :</u> 9-23 rue du Colonel Pierre Avia 12-30 rue Guynemer	75015 - 92040

Le chef du bureau des polices administratives spéciales

Jean-Paul BERLAN